

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1999

The
copy
may
the
sign
che



This
Ce d

10x



Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolorations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x			14x			18x			22x			26x			30x					
			12x			16x			20x			24x			28x			32x		

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

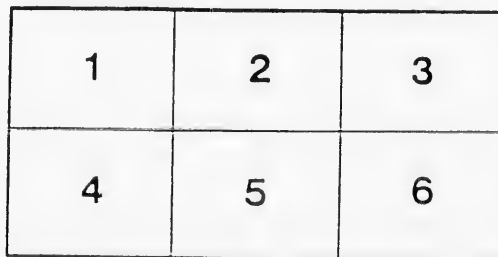
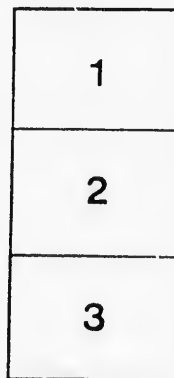
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



45
50



3.6
4.0



4.5
5.0
5.6
6.3
7.1
8.0



9.0
10
11.2
12.5
14.3
16
18



APPLIED IMAGE Inc

1E53 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 Phone
(716) 488 - 5989 Fax

(No 69)

RÉPONSE

A un ordre de l'Assemblée Législative, en date du 20 juin 1888.
pour :

Copie de la correspondance échangée entre l'Université Laval et le
gouvernement de cette province, au sujet d'une subvention.

(Signé)

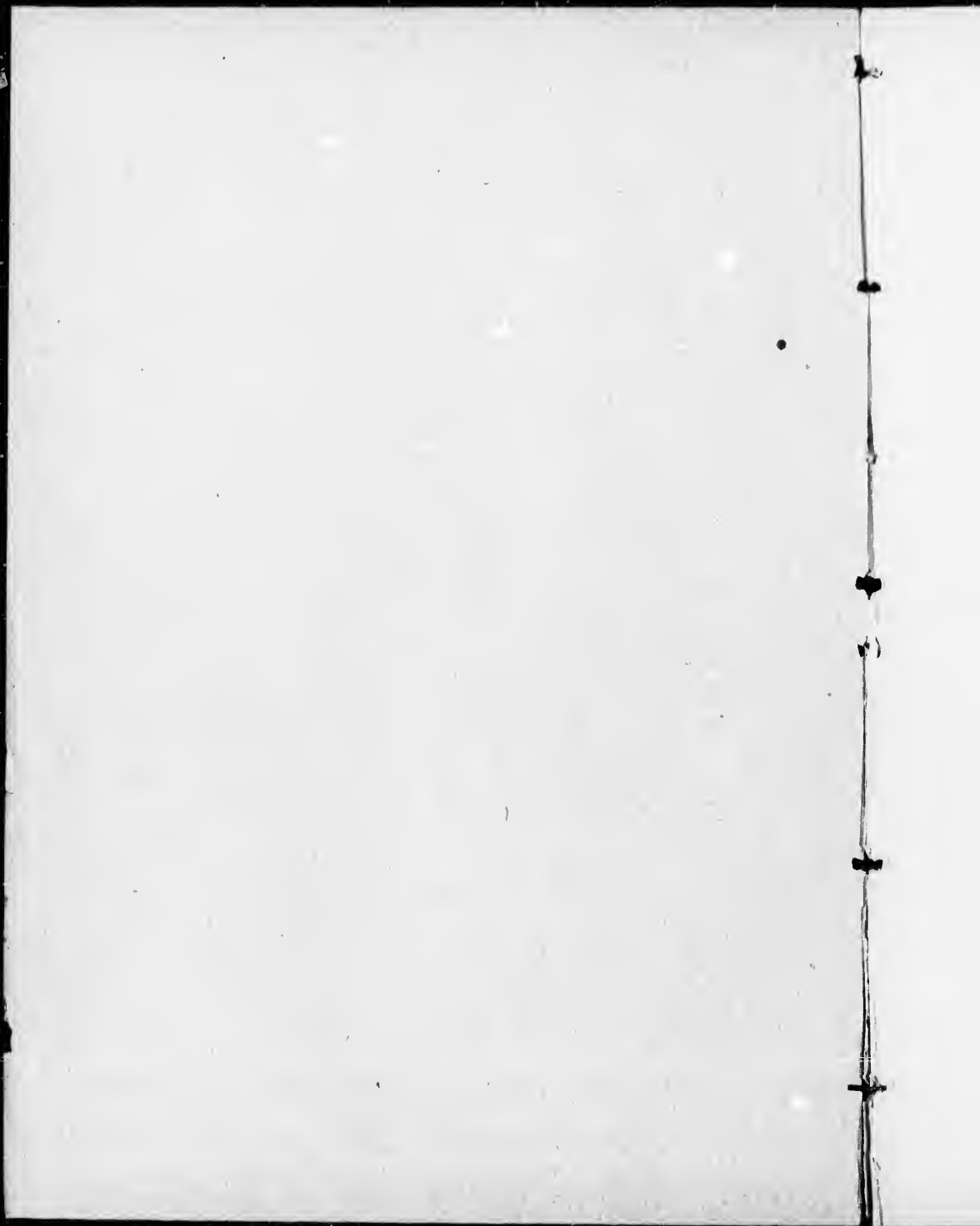
CHS A. ERN. GAGNON.

Secrétaire.

Bureau du Secrétaire

Québec, 21 juin 1888.

378-



(No 69)

RÉPONSE

A un ordre de l'Assemblée Législative, en date du 20 juin 1888,
pour :

Copie de la correspondance échangée entre l'Université Laval et le
gouvernement de cette province, au sujet d'une subvention.

(Signé)

CHS A. ERN. GAGNON.

Secrétaire.

Bureau du Secrétaire

Québec, 21 juin 1888.

L'E

Mo

Qu
de

fai
de
m

le

UNIVERSITÉ LAVAL

QUÉBEC, 30 MARS 1885.

L'HONORABLE JEAN BLANCHET.

Secrétaire provincial.

Québec.

MONSIEUR LE MINISTRE.

J'ai l'honneur de vous adresser la requête ci-incluse du Séminaire de Québec à Son Excellence le lieutenant-gouverneur en conseil, vous priant de la soumettre le plus tôt possible au gouvernement.

Vous comprendrez sans peine l'importance de la demande que nous faisons et le besoin où nous sommes d'avoir une prompte réponse, en vue des démarches ultérieures qui nous resteront à faire, si elle est favorablement accueillie.

Agréez, monsieur le Ministre, l'hommage du profond respect avec lequel

J'ai l'honneur d'être,

Votre très humble et

très obéissant serviteur,

(Signé) THOS. E. HAMEL, P^{TR}E.

Sup. Sém. Québec et R. U. L.

A SON EXCELLENCE

L'HONORABLE LOUIS-FRANÇOIS RODRIGUE MASSON,

*Membre du Conseil Privé du Canada, Lieutenant-Gouverneur
de la Province de Québec, en Conseil.*

Thomas-Etienne Haugel, vicaire-général de l'archidiocèse de Québec, supérieur du Séminaire de Québec, recteur de l'Université Laval, avec l'approbation de Monseigneur Elzéar-Alexandre Taschereau, archevêque de Québec, visiteur et chancelier apostolique de l'Université Laval, et l'autorisation spéciale de parler pour et au nom de l'Université Laval et du Séminaire de Québec, représente humblement ce qui suit :

Le Séminaire de Québec ne peut plus, par ses seules ressources, soutenir l'œuvre de l'Université Laval. Il l'aurait même déjà abandonnée depuis quelques années, si le Saint-Siège ne s'y était opposé.

Confiant dans l'avenir, même trop largement, le Séminaire de Québec a engagé dans cette œuvre des capitaux considérables, eu égard à ses moyens (au-delà d'un million de piastres,) capitaux qui étaient productifs et qui maintenant, non seulement ne lui rapportent rien, mais encore sont devenus une source de nouvelles dépenses, à cause des constructions à entretenir, des professeurs à former et à payer, des musées et des bibliothèques à compléter etc., etc.

L'année dernière, le Séminaire aurait exposé au Commissaire Apostolique qu'un secours extérieur d'au moins vingt-cinq mille piastres (\$25,000.00) par année lui serait nécessaire pendant au moins vingt ou vingt-cinq ans. Le Saint-Siège, comme preuve de sa volonté formelle de voir le Séminaire continuer l'œuvre de l'Université, ont les nouvelles décisions qu'il a données en sa faveur, a bien voulu lui accorder, pour cinq ans, un secours matériel. Mais ce secours, précaire en lui-même tant pour sa durée que pour la somme qu'il produira, est loin d'être suffisant pour compenser le Séminaire des énormes sacrifices qu'il s'est imposés et pour maintenir une œuvre aussi considérable que celle de l'Université, quoique cependant les professeurs, avec un dévouement au-dessus de tout éloge, aient tous consenti à ce que leurs honoraires, déjà bien modestes, fussent diminués de moitié pour un certain temps.

Dès l'origine et pendant de longues années, après l'établissement de l'Université Laval, le Séminaire de Québec aurait eu la plus grande confiance que le nombre des élèves des facultés laïques s'accroîtrait jusqu'au

point de le rémunérer raisonnablement des dépenses encourues. Cela explique pourquoi le Séminaire aurait construit l'Université dans d'aussi larges proportions. C'est aussi dans la même pensée que plus récemment il aurait agrandi le pensionnat des élèves de l'Université de manière à pouvoir y loger presque trois fois le nombre actuel des pensionnaires.

Mais aujourd'hui le Séminaire a perdu toute espérance de voir s'augmenter notablement à Québec le nombre des élèves pour les facultés de droit et de médecine. Il est même extrêmement probable que le nombre actuel déjà très restreint ne peut que diminuer, tandis que les dépenses doivent rester les mêmes ou s'augmenter encore.

Le tableau suivant, représentant le nombre des élèves qui étudient dans les différentes universités de la province *après avoir été admis régulièrement à l'étude*, fera voir que nos calculs sont parfaitement fondés.

DRONT.	1881	1882	1883	1884	Total.
I Barreau.....		32	(1) 35	(1) 35	102
II Notariat.....		18	17	9	44
Grand total.....					146
Médecine.....	42	40	56	59	197

Comme les cours de droit durent trois ans, il y a en tout 146 élèves réguliers à partager entre trois écoles de droit, c'est-à-dire 49 par école.

Les cours de médecine durent quatre ans, cela donne 197 élèves réguliers à partager entre cinq écoles de médecine, c'est-à-dire 39 par école.

En tout 88 élèves réguliers pour chaque université.

Il y a aussi un certain nombre d'étudiants en pharmacie qui ne suivent que les cours de botanique, de chimie et de matière médicale pendant deux ans.

En face de ce nombre restreint d'élèves, nombre qui est cependant trop considérable pour les besoins de la province de Québec, bien qu'il

(1) Moyenne.

soit à peine suffisant pour alimenter une seule université, on se demande s'il est bien utile de chercher à multiplier les universités, et s'il ne serait pas mieux de faire ce que la province d'Ontario travaille à réaliser maintenant.

A son grand chagrin, après plus de trente années de travaux et de sacrifices pour établir l'œuvre de l'Université Laval, le Séminaire de Québec se voit menacé de l'abandonner, afin de ne pas mettre plus longtemps en souffrance et en danger de ruine son œuvre principale, l'œuvre de son fondateur, le Grand et le Petit Séminaire.

Toutefois, avant d'en venir à une détermination finale, le Séminaire de Québec a voulu exposer au gouvernement de la province de Québec et au pays tout entier dans quelle position il se trouve pour avoir établi et maintenu jusqu'à présent une œuvre qui, malgré les défauts inhérents à toute institution humaine, a certainement eu sa part de mérite dans le développement intellectuel de notre population et a jeté, même à l'étranger, un certain éclat sur notre pays.

Pour toutes ces raisons, le Séminaire de Québec, considérant qu'un appel au gouvernement est sa dernière ressource pour sauver l'Université de la ruine, a l'intention de demander et demande officiellement, par la présente requête, au gouvernement de la province de Québec, une aide immédiate et suffisante pour le maintien et le développement de l'œuvre nationale de l'Université Laval, et sollicite humblement la faveur d'une réponse prochaine à cette demande formelle.

Le Séminaire de Québec s'adresse au gouvernement avec d'autant plus de confiance que jusqu'à ce jour, soit avant, soit après la cession du Canada à l'Angleterre, il n'a jamais rien reçu d'aucun gouvernement, ni pour les séminaires, ni pour l'Université. L'enseignement universitaire, tout le monde l'admettra, intéresse autant l'Etat que l'Eglise, et dans les autres pays, c'est ou le gouvernement ou toute la population d'une contrée qui contribue à la fondation et au maintien des universités.

Excellence, le Séminaire de Québec en s'adressant directement au cabinet de la province, sans suivre les procédés ordinaires, n'a été guidé que par la nécessité de tenir sa demande secrète jusqu'à ce que le gouvernement lui ait signifié officiellement ses intentions à ce sujet ; mais dès que les vues de votre gouvernement lui seront connues, le Séminaire n'aura aucune répugnance à se conformer à ce qui est d'usage dans les questions de ce genre.

Espérant, Excellence, que votre gouvernement voudra bien faire un accueil favorable à la requête du Séminaire de Québec.

J'ai l'honneur de me dire avec les sentiments du plus profond respect de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur.

(Signé) THOS. E. HAMEL, PTRE,

Sup. Sém. Québec et R. U. L.

Québec, 30 mars 1885.

QUÉBEC, 4 avril 1885.

RÉVÉREND THOMAS HAMEL, PTRE,
Supérieur du Séminaire de Québec,
Québec.

Mon cher Monsieur,

Avant de prendre en considération votre requête du 30 mars dernier, adressée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en conseil, le gouvernement désire attirer votre attention sur l'avant-dernier paragraphe de votre requête et désire savoir si la demande contenue dans cette requête doit être considérée comme officielle ou non.

Veuillez me croire avec la plus haute considération,

Votre très obéissant serviteur,

(Signé) J. B.

SEMINAIRE DE QUEBEC

8 Avril, 1885.

L'HONORABLE JEAN BLANCHET,
Secrétaire-provincial.

MONSIEUR LE MINISTRE,

En réponse à votre honorée lettre d'hier, j'ai l'honneur de vous informer que c'est d'une manière officielle que nous présentons notre requête du 30 mars dernier, et cela afin que nous puissions présenter au Saint-Siège une réponse également officielle du gouvernement,

Si nous faisons notre demande privément, c'est dans la pensée que ce procédé sera plus agréable au gouvernement. Mais nous n'en sommes pas moins intéressés à ce que la demande aussi bien que la réponse soient officielles.

Je n'ai pas besoin de vous dire, monsieur le Ministre, combien il nous importe que cette réponse nous vienne aussi promptement que possible. Veuillez agréer l'hommage du profond respect avec lequel

J'ai l'honneur d'être

Monsieur le Ministre,

Votre très humble et

très obéissant serviteur,

(Signé) THOMAS E. HAMEL, Ptre,
Sup. S. Q.

QUÉBEC, 11 avril 1885.

RÉVÉREND THOMAS HAMEL, Ptre.

Supérieure du Séminaire de Québec.

MON CHER MONSIEUR,

J'accuse réception de votre lettre en date du _____ et de la requête du Séminaire de Québec, adressée à Son Excellence le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, et avant de la transmettre à ce dernier, je désire savoir si cette communication doit lui être transmise d'une manière officielle ou non.

J'ai l'honneur d'être, avec la plus haute considération,

Votre très dévoué.

13 Avril 1885.

TRES RÉVÉREND T. E. HAMEL,

Supérieur du Séminaire de Québec et

Recteur de l'Université Laval,

Québec.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur, par ordre du lieutenant-gouverneur, de vous informer que le gouvernement de cette province a sérieusement considéré la demande du Séminaire de Québec contenue dans sa requête du 30 mars dernier, d'une aide pécuniaire en faveur de l'Université Laval.

Malgré le profond intérêt qu'il porte à l'Université Laval, le gouvernement regrette de ne pouvoir, dans les circonstances actuelles et vu l'état des finances de la province, augmenter le montant des octrois déjà accordés pour l'éducation supérieure.

J'ai l'honneur

J. BLANCHET,
Secrétaire.

MONTREAL, 16 avril 1886.

A L'HONORABLE JEAN BLANCHET,
Secrétaire Provincial,
Quebec.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 13 avril dans laquelle vous m'exprimez le regret qu'éprouve le gouvernement de ne pouvoir, dans les circonstances actuelles et vu l'état des finances de la province, augmenter le montant des octrois déjà accordés pour l'éducation supérieure, ni par conséquent venir au secours de l'Université Laval pour une aide pécuniaire.

Veuillez agréer nos remerciements pour la promptitude avec laquelle vous avez fait régler cette affaire.

J'ai l'honneur d'être

Monsieur le Ministre

Avec un profond respect

Votre très humble et

très obéissant serviteur

(Signé) THOS. E. HAMEL P^{TRE}.

Sup. S. Q. & R. U. L.

A SON EXCELLENCE

L'HONORABLE LOUIS-FRANÇOIS-RODRIGUE MASSON

*Membre du Conseil Privé du Canada, Lieutenant-
Gouverneur de la province de Québec.*

EN CONSEIL,

Nous Archevêque et Evêques de la province ecclésiastique de Québec soussignés, appuyons fortement la demande que fait au gouvernement le Séminaire de Québec d'un subside spécial qui lui permette de continuer l'œuvre si important de l'Université Laval, conformément au désir du Saint-Siège, et nous souhaitons que ce subside soit aussi élevé que possible.

Québec, 25 septembre 1885.

(Signé) † E. A. ARCH. DE QUÉBEC
 † L. F. EV. DES TROIS-RIVIÈRES,
 † JEAN EV. DE ST-G. RIMOUDI,
 † EDOUARD CHS. EV. DE MONTRÉAL,
 † ANTOINE EV. DE SHERBROOKE.
 † J. THOMAS EV. D'OTTAWA,
 † L. Z. EV. DE ST. HYACINTHE,
 † DOM. EV. DE CHICOUTIMI,
 † ZÉPHIRIN. EV. DE CYTHÈRE VIC. APOS. DE PONTIAC,
 † ÉLPHÈGE, EV. DE NICOLET,
 FRANÇOIS XAVIER BOSSÉ, PRÉFET APOST. DU
 GOLFE ST-LAURENT.

A SON EXCELLENCE

L'HONORABLE LOUIS-FRANÇOIS-RODRIGUE MASSON

*Membre du Conseil Privé du Canada, Lieutenant-
Gouverneur de la Province de Québec.*

EN CONSEIL,

Thomas Etienne Hamel, Vicaire général de l'Archidiocèse de Québec, Supérieur du Séminaire de Québec et Recteur de l'Université Laval, autorisé à parler au nom du Séminaire de Québec, représente humblement ce qui suit :

Le 30 mars dernier, le Séminaire de Québec faisait à votre Excellence la demande d'un octroi pour l'aider à soutenir l'Université Laval, ce que ses ressources présentes ne lui permettent pas de faire.

Votre gouvernement, par l'intermédiaire de l'honorable Secrétaire provincial, répondit que l'état des finances de la province ne permettait pas alors d'augmenter les octrois en faveur de l'éducation.

Maintenant que les ressources de la Province sont dans un état assez rassurant pour que l'honorable premier ministre ait pu donner à espérer que les octrois en faveur de l'éducation et de l'agriculture seront augmentés dès cette année, le Séminaire de Québec prend la liberté respectueuse de venir solliciter de nouveau l'aide du gouvernement.

Une somme d'au moins vingt-mille piastres par année lui serait nécessaire pour faire face aux besoins urgents et lui permettre de soutenir l'Université Laval dans les conditions imposées par le Saint Siège.

Nos Seigneurs les évêques de la province, réunis à Québec le 25 septembre dernier, ont été unanimes à reconnaître et la nécessité de ce secours et l'opportunité de la demande que le Séminaire se proposait de faire, comme en fait foi le document ci-annexé de Leurs Grandeurs.

J'ai l'honneur d'être

Avec les sentiments du plus profond respect

de Votre Excellence

le très humble et très obéissant serviteur.

(Signé) THOS. E. HAMEL P^{TR}E. V. G.

Supérieur du Séminaire de Québec

et Recteur de l'Université. Laval

Séminaire de Québec
13 février 1886

SÉMINAIRE DE QUÉBEC

1 Juin 1886

A L'HONORABLE J. ROSS.

Premier Ministre de la Province de Québec.

MONSIEUR LE MINISTRE.

J'ai en l'honneur, le 13 février dernier, d'adresser à Son Excellence le lieutenant-gouverneur en conseil, une demande d'aide pécuniaire en faveur de l'Université Laval en l'appuyant sur une recommandation unanime de N. N. S. S, les évêques de la Province.

Comme la session semble toucher à sa fin, nous sommes anxieux de savoir si le gouvernement se propose de faire quelque chose dans le sens de la demande.

Dans l'espérance d'une réponse favorable, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, aux sentiments de profond respect avec lesquels

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble

très obéissant serviteur

(Signé) THOS. E. HAMEL. P^{RE}

Recteur U. L. et Sup. S. Q.

QUÉBEC, 2 juin, 1886.

MONSIEUR L'ABBÉ T. E. HAMEL,

Vicaire-Général,

Recteur de l'Université-Laval.

Québec.

MONSIEUR LE RECTEUR,

Votre lettre du 13 février dernier, ainsi que la recommandation qui l'accompagnait, ont été l'objet d'une attention spéciale de la part du gouvernement, et, après mûr examen de la question, nous en sommes venus, mes collègues et moi, à la conclusion que l'état financier de la province ne permettrait pas d'ajouter à la somme déjà portée au budget de l'année courante pour l'éducation supérieure. Toutefois, si le comité catholique du conseil de l'Instruction Publique adoptait une résolution recommandant

d'accorder à l'Université Laval une certaine somme à être prise sur l'allocation ordinaire de l'éducation supérieure, il y aurait lieu d'examiner de nouveau la question et le gouvernement ne manquerait pas de prendre en considération une demande ainsi formulée.

Je vous prie, monsieur le Recteur, de vouloir bien communiquer la présente à NN. SS. les Archevêque et évêques de la province, signataires du document que vous avez transmis au gouvernement à l'appui de votre demande.

Agréez l'expression de mes sentiments dévoués et respectueux.

(Signé) JOHN J. ROSS.

SÉMINAIRE DE QUÉBEC

9 Mars 1888.

A L'HONORABLE C. A. E. GAGNON,
Secrétaire Provincial,

MONSIEUR LE MINISTRE,

Le 13 février 1886, nous avons l'honneur d'adresser au gouvernement de la province de Québec, une requête dans laquelle nous demandions à la législature une aide qui permit au Séminaire de Québec de continuer à faire fonctionner l'Université Laval à Québec et à Montréal, vu que le Séminaire se trouve tellement épuisé par les dépenses extraordinaires qu'exige ce double étab'issement voulu par le Saint-Siège, qu'il lui est impossible de les soutenir plus longtemps seul. C'était la première demande de ce genre faite par notre Séminaire, qui aussi longtemps qu'il l'a pu, n'a voulu avoir recours qu'à ses seules ressources. Cette demande était d'ailleurs appuyée d'une recommandation signée par les Archevêques et Evêques catholiques de la province civile de Québec, recommandation qui est encore entre les mains du gouvernement.

Il nous fut alors répondu que l'état des finances de la province ne permettait pas pour le moment de venir en aide à l'Université Laval.

L'an dernier, nous étions disposés à mettre de nouveau notre supplique devant le gouvernement, mais on nous fit observer que l'on ne voulait rien changer, pour cette année, au programme des subventions, et que notre demande pouvait se faire avec une grande chance de succès en 1888.

Dans l'espérance que les circonstances sont maintenant favorables, nous avons l'honneur de renouveler notre demande, référant au document cité plus haut des Archevêque et Evêques catholiques de la province de Québec, dont la manière de voir sur cette question n'a nullement changé.

Agréer l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,
Monsieur le Ministre,

Votre très obéissant serviteur,

BENJ. PAQUET, P^{TRE}.

Supérieur du Séminaire de Québec
et Recteur de l'Université Laval.

UNIVERSITÉ LAVAL.

QUÉBEC, 21 Mars 1888,

L'HONORABLE H, MERCIER,

Premier Ministre de la Province de Québec,

MONSIEUR LE MINISTRE,

Je vous prie de bien vouloir accepter mes félicitations sur votre heureux retour à Québec et sur le rétablissement de votre santé.

Je suis très désireux de vous voir, Monsieur le Ministre, afin de vous parler de la subvention demandée pour l'Université Laval. Je prends la liberté de vous demander de vouloir bien m'indiquer un jour et une heure à cet effet.

Agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de mon respect, et croyez-moi votre très humble serviteur,

(Signé) BENJ. PAQUET, P^{TRE}.
Sup. S. Q.

Accusé réception 22 mars 1888, fixant entrevue à vendredi soir 23, à 8 heures.

es.
nt
de
ré.
re,

al.

eu-

ous
s la
une

yez-

S. Q.
23, à

